



**COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
LA FONTAINE SAINT MARTIN
du 26 Juin 2017
20h30**

L'an DEUX MIL DIX SEPT, le VINGT SIX JUIN, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Christophe LIBERT, Maire.

Etaient présents : M. Christophe LIBERT, Maire,

M. Jacques AUBRETON, M. Dominique COLOMBEL, Mme Fabienne BRETIGNOL, Mme Marie GROULT, Mme Inès DURAND-GASSELIN, Mme Laurence HORY, Mme Christiane MEACCI, M. Juan DE LA HORRA, M. Christophe DUPONT, Mme Aby SCHAFFER, Mme Françoise BOUGARD, M. Eric BEDOUET.

Absents excusés : M. Olivier GALERAN, M. Didier GOUESSE.

Désignation du secrétaire de séance : M. Juan DE LA HORRA

M. le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour :

- Remerciement au poseur de la cuisine de la Salle des Fêtes

Finances

- Budget Assainissement : décision modificative
- Budget Commune : décision modificative
- Salle des Fêtes : révision du tarif de location
- Cantine scolaire : révision du tarif des repas, approbation du règlement
- Loyers communaux : révision des montants des loyers au 1^{er} juillet
- Subvention à l'association « Village aux Daims »
- Vente de la grille et du portail de l'école

Ressources Humaines

Délibération autorisant le maire à recruter des agents contractuels

Voirie communale

Examen des devis relatifs à l'entretien de la voirie communale et au projet de réalisation de ralentisseurs sur la Rue Principale

Aménagement du territoire

Avis du Conseil Municipal sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCOT

Affaires scolaires

Compte rendu du conseil d'école

CCAS

Mise en place d'une commission CCAS

Affaires générales

- Rapport annuel 2016 du délégataire du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Courcelles la Forêt
- Information cimetière
- Désignation d'un élu référent sécurité routière
- Questions diverses

La séance est ouverte sous la présidence de Christophe LIBERT.

Monsieur le Maire reprend le compte-rendu du 2 mai 2017, à la demande de M. DE LA HORRA, celui-ci sera rectifié comme suit :

Les travaux d'aménagement de la cuisine de la Salle des Fêtes initialement programmés à compter du 18 avril sont reportés au 15 mai 2017 (la Salle des Fêtes étant louée le 20 avril).

Remerciements M. GOFFIC

Au nom du Conseil Municipal, M. Goffic présent en début de séance est remercié pour avoir posé les meubles de la cuisine de la Salle des Fêtes.

Décision modificative Budget Assainissement

Monsieur le Maire informe l'assemblée que certains crédits inscrits au budget Assainissement 2017 se révèlent insuffisants et qu'il convient d'apporter les modifications suivantes :

SECTION D'EXPLOITATION - Dépenses

ORIGINE			DESTINATION		
Objet et nature	Imputation	Montant €	Objet et nature	Imputation	Montant €
Dépenses imprévues	022	- 172,00 €	Frais bancaires	627	+ 172,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte la décision modificative ci-dessus à l'unanimité

Décision modificative 1 - Budget principal 2017

Suite à la dissolution du CCAS, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'intégrer aux prévisions budgétaires 2017 du budget principal l'excédent de fonctionnement du CCAS au 31/12/2016, soit 526,21 €. Il convient donc d'apporter les modifications suivantes au budget principal 2017 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

ORIGINE			DESTINATION		
Objet et nature	Imputation	Montant €	Objet et nature	Imputation	Montant €
Résultat de fonctionnement reporté	002	+ 526,71 €	Charges diverses	658	+ 526,71 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte la décision modificative ci-dessus à l'unanimité.

Tarif location Salle des Fêtes

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de location de la Salle des Fêtes comme suit :

- 150 € pour les sociétés et particuliers de la commune pour les week-ends de 2 jours
- 250 € pour les habitants hors commune pour les week-ends de 2 jours

Cantine scolaire

- Le Conseil Municipal décide d'augmenter le prix des repas servis à la cantine scolaire à la rentrée 2017- 2018 et fixe les tarifs suivants à compter du 1er septembre 2017 :

- ✓ Le repas enfant : 3,50 €
- ✓ Le repas adulte : 5,00 €

- Règlement :

Le Conseil Municipal approuve, avec 12 voix POUR et 1 voix CONTRE, le règlement de la cantine proposé par la commission cantine. Expérimentalement sur une période de 15 jours à la rentrée, les horaires de déjeuner du 1^{er}

service seront décalés. Les petits iront en récréation jusqu'à 12h15 et déjeuneront ensuite. Quelques grands volontaires pourront déjeuner au 1^{er} service pour venir en aide aux petits (découpage de la viande).

Loyers communaux à compter du 1^{er} juillet 2017

Conformément au décret n° 2005-1615 du 22 décembre 2005, il appartient au Conseil Municipal de réviser les loyers des logement communaux annuellement au 1^{er} juillet, en fonction de l'indice de référence des loyers du 1^{er} trimestre 2017 (125,90) qui évolue de + 0,51% sur un an par rapport à l'indice de référence du 2^{ème} trimestre 2014. Cette méthode de calcul permet d'ajuster les loyers de la manière suivante :

Adresse logement	Montant loyer révisé au 1 ^{er} juillet 2017	Montant loyer au 1 ^{er} juillet 2016
9 Place Mairie	221,54 €	220,42 €
19 bis rue principale	503,50 €	500,95 €
19 ter rue principale	366,54 €	364,69 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de réviser les loyers communaux à compter du 1^{er} juillet 2017 suivant la variation de l'indice de référence des loyers du 1^{er} trimestre 2017, soit une révision annuelle de + 0,51 % par rapport à l'indice de référence du 2^{ème} trimestre 2014.

Subvention Association Village aux Daims

Suite à la demande reçue en mairie par l'association Village aux Daims, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution d'une subvention à cette association pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 300 € à l'association Village aux Daims - La Touche 72330 - La Fontaine Saint Martin.

Vente de la grille et portails de l'école

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la vente de la grille et des portails de l'école au prix de 850 €.

Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement

Le Conseil Municipal :

- Autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

- Charger le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil ;

- Prévoit à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Dépenses d'entretien de Voirie communale

Pour 2017, il est prévu d'entretenir les voies communales dites « Route de Ligrion » et « Route de Saint Jean de la Motte » ainsi que l'installation de deux ilots en agglomération - Rue principale - afin de ralentir la vitesse.

Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Schéma de Cohérence Territorial

Le Conseil Municipal après pris connaissance de la dernière version du PADD du SCOT émet la remarque suivante : P22 « Afin de prendre en compte les diversités territoriales en matière de maillage urbain, les collectivités pourront définir, lors de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, des pôles de proximité constituant un échelon intermédiaire entre les pôles ruraux et les pôles relais. Ce niveau supplémentaire pourra permettre de développer un projet de maillage d'équipements, de logements et de services adapté à chacun des trois nouveaux territoires communautaires composant le PETR Vallée du Loir.

Le Conseil Municipal n'approuve pas les pôles de proximité dans le cadre du PADD du SCOT ainsi que dans le cadre du PLUI.

Le développement de maillage des équipements de logements et de services adaptés devra tenir compte de nos populations. Ces aménagements devront être implantés là où les besoins seront nécessaires.

Commission Départementale de Coopération Intercommunale

La commission Départementale de Coopération Intercommunale se réunira le 29 juin prochain et émettra un avis sur le départ de notre commune de la CDC Sud Sarthe et de son intégration à la CDC du Pays Fléchois.

Ecole

Mme BRETTIGNOL donne lecture du conseil d'école du 20 juin 2017.

Suite à une remarque, nous demanderons à API, le fournisseur des denrées alimentaires pour confectionner les repas pris à la cantine, l'incidence du cout pour la fourniture de pommes bio.

Le Conseil Municipal prend acte du compte rendu.

Comité consultatif CCAS

Suite à la dissolution du CCAS au 31 décembre 2016, le Maire propose au Conseil Municipal de créer un comité consultatif. Ce comité, présidé par le Maire, n'aura pas pouvoir de décision mais pourra effectuer un travail préparatoire.

Les membres de ce comité consultatif sont :

- Christophe LIBERT
- Fabienne BRETTIGNOL
- Marie GROULT
- Françoise BOUGARD
- Inès DURAND-GASSELIN
- Monique FOUINEAU
- Christiane GILLET

Le Conseil Municipal approuve la création d'un comité consultatif.

Rapport annuel 2016 du délégataire du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Courcelles la Forêt

Ce point est reporté à une prochaine séance.

Cimetière

La commission cimetière se réunira en septembre prochain afin d'établir le règlement du cimetière.

Des serrures ont été posées sur les deux portails du cimetière.

La commune a la charge de faire graver deux plaques sur la stèle du jardin du souvenir. Des devis seront demandés.

Nomination d'un élu référent sécurité routière

Pour faire suite à la demande de Monsieur le Préfet de la Sarthe, le conseil municipal nomme Monsieur Christophe LIBERT, Maire, élu référent sécurité routière dont le rôle consiste à :

- Etre le correspondant privilégié des services de l'Etat et des autres acteurs locaux
- Diffuser des informations relatives à la sécurité routière dans les différents champs de compétence de la collectivité

Questions diverses

Achat d'une pompe à eau thermique

Une pompe à eau thermique, utile pour l'arrosage des fleurs, a été achetée pour un montant de 329 € TTC.

Plan canicule

Une liste des personnes isolées a été établie. Elles sont visitées lors des périodes de canicule.

Rythmes scolaires -TAP

Les TAP restent en place à la rentrée de septembre 2017, Monsieur le Maire annonce qu'il souhaite le retour aux 4 jours d'école dès que possible.

Travaux pose de la Fibre optique

Les travaux concernant la pose de la fibre optique sur notre territoire débuteront en juillet 2017.

Indemnités de bureau de la CDC

M. Le Maire annonce qu'il a reversé le montant de ses indemnités de bureau de la CDC du mois de mai, soit 50 €, à l'association « Le Rêve de Norinia - Sarthe ».

La prochaine séance est fixée au 12 septembre 2017.